

La Conférence de Santiago

LES MINISTRES DES Affaires étrangères des vingt et une républiques de l'Organisation des États américains ont tenu une réunion consultative à Santiago-du-Chili, du 12 au 18 août dernier, pour étudier la tension internationale dans les Caraïbes.

La convocation des réunions consultatives est régie par les articles 39 à 47 de la charte de l'OEA; elle peut être demandée par tout membre pour l'examen de problèmes urgents et d'intérêt commun. Les républiques américaines attribuent sans doute un caractère d'urgence à la situation qui règne dans les Caraïbes, puisque les réunions consultatives sont rares; celle qui vient d'avoir lieu était la cinquième depuis 1939 et la seule n'impliquant que deux membres de l'Organisation. Les quatre précédentes avaient porté sur des questions d'intérêt mondial:

- 1) A la réunion de Panama, en septembre 1939, peu après que la guerre eut éclaté en Europe, l'Organisation a étudié les moyens de préserver la neutralité du continent américain.
- 2) A La Havane, en juillet 1940, elle a examiné les conséquences possibles d'un transfert des possessions européennes d'Amérique à une autre puissance non américaine, mesure envisagée par suite de l'occupation allemande en France et aux Pays-Bas.
- 3) Convoquée en janvier 1942, à la suite de l'attaque japonaise de décembre 1941 contre les États-Unis, la conférence de Rio-de-Janeiro a porté sur les mesures à mettre en œuvre pour la défense de l'hémisphère occidental.
- 4) A la conférence de Washington, en 1951, l'Organisation a étudié, à la lumière de l'agression en Corée, les mesures communes à adopter pour faire échec aux attaques du communisme international.

Historique

Des rumeurs et des menaces mutuelles d'invasion ont entretenu une tension extrême dans les Caraïbes au cours d'une grande partie de l'année. Depuis le début d'avril, Panama, le Nicaragua et la République Dominicaine se sont plaints l'un après l'autre d'avoir été envahis par de petits groupes de "révolutionnaires", comprenant, semblait-il nombre de soldats de fortune et d'étrangers. Dans les deux premiers cas, les envahisseurs, ne recevant guère d'appui sur place, n'ont pas tardé à se rendre aux troupes gouvernementales.

Quant à l'invasion de la République Dominicaine, vers la mi-juin, elle a été matée en quelques jours par les troupes du gouvernement. Celui-ci affirme que l'invasion était de caractère international et il a invité l'Organisation à dénoncer Cuba et le Venezuela qui auraient accordé un soutien moral aux envahisseurs et leur auraient fourni du matériel militaire. Les deux gouvernements impliqués ont prétendu qu'il s'agissait d'une affaire exclusivement dominicaine, qui ne relevait pas de l'OEA, et que, partant, ils ne permettraient pas à l'Organisation de faire enquête sur leur prétendue complicité. Le traité de Rio-de-Janeiro sur l'assistance mutuelle entre États américains, aux termes duquel les parties étaient convenues qu'une attaque armée contre l'un serait